



**CP/22**  
**Archives d'André Soulat**  
**(1959-2004)**



*Crédit : Photo Hubert*

**CP/22/1-CP/22/9**  
**BZ/7/1-BZ/7/19**

Répertoire numérique détaillé établi par Maude Le Fichant et complété par Marie-Eugénie Mougel, archiviste, sous la direction de Hélène Saudrais, responsable des Archives confédérales CFDT

Date de diffusion : 2012  
Date de mise à jour : avril 2018

# INTRODUCTION

## Identification

### Références

FRCFDT\_CP\_22

### Intitulé

Archives d'André Soulat

### Dates

1959-2004

### Niveau de description

Le niveau de description choisi est l'article

### Importance matérielle

Le fonds, coté en CP/22, comporte 9 articles répartis sur 2 boîtes et représente un volume total de 0.18 mètre linéaire. Enfin, la bibliothèque d'André Soulat comporte 19 ouvrages (voir annexe 1), et mesure environ 0.30 mètre linéaire.

## Contexte

### Nom du producteur

André Soulat

### Notice biographique<sup>1</sup>

André Soulat vécut toute son enfance à Vierzon, ville du Cher de forte tradition ouvrière. Son père, Louis Soulat, ouvrier modelleur, issu d'une famille d'ouvriers porcelainiers, fut, pendant la guerre de 1914-1918, mécanicien dans l'aviation, puis embauché à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi, à Bourges et à Châteauroux. Il fut détaché en 1928 comme chef de traction auprès de la Compagnie des chemins de fer du Dahomey (Bénin actuel), où il mourut en 1930. Sa mère, Denise, d'origine paysanne, catholique pratiquante, effectuait du travail à domicile de couturière et de brodeuse, puis, fut ouvrière dans une usine d'accumulateurs durant la Première Guerre mondiale. Le décès de son père, obligea sa mère à rejoindre sa famille à Vierzon, où André Soulat passa toute sa jeunesse.

Après le certificat d'études primaires et deux années aux cours complémentaires, André Soulat commença à travailler en septembre 1936 comme « petit ouvrier » rectifieur de filières à la Pointerie-tréfilerie de Vierzon-Forges. Il suivit les cours du soir à l'ENP (École nationale professionnelle) et obtint le CAP de tourneur en 1939. Sa première adhésion syndicale au syndicat CFTC de la métallurgie de Vierzon, dont une section était implantée à la Pointerie,

---

<sup>1</sup> Source : LIMONET Jean, « SOULAT, André, Pierre », in *Le Maitron dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et social de 1940 à mai 1968*, tome 11, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 2015, pp. 374-379).

date du début de 1937.

Ce fut à cette époque qu'André Soulat découvrit la JOC où il milita à la section de Vierzon, puis dans l'équipe fédérale du Cher. Malgré l'occupation allemande, l'action jociste se poursuivait en aidant les réfugiés, puis les prisonniers. La proximité de la ligne de démarcation permettait le passage de courrier et de prisonniers évadés. Immobilisé durant deux années, fin 1941-mai 1943, par un accident pulmonaire, il constitua une section jociste au sanatorium de la Mayenne qui l'avait recueilli. Il se lia alors d'amitié avec le responsable national de la JOC, Jean Le Drian, chargé des malades. Le 11 novembre 1942, jour où les armées allemandes occupèrent l'ensemble du territoire, à l'initiative de la section jociste entraînée par André Soulat, tout le monde debout entonna les refrains et couplets de La Marseillaise, au moment du déjeuner, au grand dam du médecin directeur et de l'infirmière-chef, tous deux dévoués aux idées collaborationnistes. Quinze jours plus tard, il dut quitter le sanatorium accompagné d'une lettre du médecin directeur au bureau d'aide sociale de Vierzon, stipulant qu'il espérait que les difficultés de la situation actuelle feraient cesser l'esprit de revendication que celui-ci avait manifesté depuis son entrée au sana et par lequel il avait fortement lassé sa patience.

En juin 1943, sur proposition de Pierre Boucault, dirigeant national, André Soulat devint permanent de la JOC pour la région centre puis de la branche action au travail chargée de l'implantation et du soutien des groupes JOC en entreprises. Avec la mise sous scellés du secrétariat national de la JOC et l'arrestation de l'abbé Guérin, aumônier national, l'équipe des permanents fut dispersée. L'équipe action au travail dont André Soulat, Jean-Marie Kieken, Claude Durieux, et plusieurs permanentes de la JOCF dont Françoise Mathieu épouse Villiers, se retrouvèrent dans un grand appartement du troisième arrondissement de Paris, loué sous le nom de Centre d'études et de documentation professionnelle. Début 1944, face aux menaces que les forces d'occupation firent sur la JOC, l'équipe se replia et André Soulat se retrouva à Toulouse avec le secrétariat régional de la JOC, dont Pierre Baghi et Joseph Biglione, qui allaient devenir plus tard des dirigeants de la Fédération CGT de la Métallurgie. Durant cette période André Soulat avait fait connaissance de l'archevêque de Toulouse, le cardinal Saliège, qui condamnait fermement le nazisme et la persécution des juifs. Lors de leurs nombreux contacts, les échanges portèrent sur les faits de vie des usines, des quartiers et sur les actions militantes de la JOC. Au titre des jeunes chrétiens combattants, il fut membre des FUJP (Forces unies de la jeunesse patriotique).

De retour à Paris, André Soulat retrouva l'équipe nationale de la JOC et poursuivit ses responsabilités au sein de l'équipe action au travail. Sensibilisé sur les questions de santé ouvrière, très dégradée chez les jeunes, il fut frappé par les faits signalés à l'usine de l'Uclaf à Romainville. S'étant fait embaucher dans cette entreprise en début 1946, avec une équipe de militants, André Soulat réalisa une enquête qui s'est conclue par la publication de nombreux articles dans les journaux de la JOC.

À la fin de l'année 1946, ayant terminé son mandat à la JOC, André Soulat fut embauché comme ouvrier spécialisé chez Renault à Billancourt. Il devint rapidement tourneur, puis réglleur sur les nouvelles machines transfert usinant des pièces pour la « 4 CV ». Il adhéra à la CGT dès son embauche. Quatre mois plus tard, à partir du 24 avril, il participa à une importante grève lancée par le groupe trotskiste de Pierre Bois, sans la CGT. André Soulat en fut un des animateurs dans son atelier et au niveau du comité central de grève. La CGT rejoignit le mouvement le 30 avril et un accord fut obtenu le 9 mai. Pierre Bois poursuivit ce conflit durant encore plusieurs jours. Les résultats furent minces, mais la grève eut comme conséquence le départ des ministres communistes du gouvernement de Paul Ramadier. Plus tard, Pierre Bois constitua le SDR

(Syndicat démocratique Renault), reconnu par l'établissement en mai 1949.

Après cette grève, André Soulat rejoignit la section CFTC où il retrouva des anciens jocistes, dont Pierre Cadel, André Colliot, Paul Lemaitre, ainsi que des militants CFTC chevronnés comme Ernest Droniou, Michel Crevau, Jean Vivot. Courant 1948, il lui fut confié la responsabilité de la section syndicale. Sa première tâche porta sur la restructuration de la section en instituant des sections spécifiques dans les ateliers et bureaux, la plupart du temps avec des animateurs de moins de trente ans, face à la faiblesse de l'implantation syndicale CFTC dans les sections « ouvriers », à cause de la dispersion sur un vaste territoire, mais avec une bonne implantation dans les catégories employés, techniciens, ingénieurs et cadres. En juillet 1949, Paul Francoz, Marcel Pottier furent élus titulaires et Marthe Rongeat, Louis Cardon suppléants (DP) au collège ouvriers employés. En juin 1951, la CFTC obtint treize élus titulaires et suppléants. André Soulat participa aux réunions mensuelles des élus CFTC délégués du personnel ainsi qu'avec l'ensemble des délégués lors des réunions avec la direction. Ce travail, avec les délégués permit d'approfondir le contenu des revendications à défendre en matière de salaires et primes, de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans les ateliers et bureau. En juin 1953, la CFTC Renault se transforme en SRTA-CFTC, Syndicat Renault des travailleurs de l'automobile, coordonnant une dizaine de sections syndicales spécifiques, dont André Soulat fut le secrétaire général jusqu'en 1960, date de son départ de Renault. Durant cette même période, le syndicat développa ses propres moyens d'information avec la parution d'un bulletin régulier Notre lutte chez Renault, diffusé aux adhérents et fréquemment à plusieurs milliers d'exemplaires aux portes des usines de Billancourt. André Soulat suscita également L'union syndicale Renault, un organe de liaison et de coordination entre tous les établissements et filiales de Renault en France.

Après la loi du 11 février 1950, sur les conventions collectives (notamment celle de la métallurgie de la région parisienne à laquelle André Soulat participa au sein de la délégation CFTC composée de Louis Moulinet, Paul Rousselin, Jean Paul Murcier, Guy Guingant et conduite par Roger Gillot) les revendications Renault CFTC furent particulièrement axées sur l'obtention d'un accord d'entreprise. Après septembre 1950 un premier accord fut conclu mais il porta essentiellement sur les salaires et ne répondit pas à la revendication d'un accord général d'entreprise. Après de nombreuses actions et grèves menées souvent de façon unitaire la direction Renault accepta l'ouverture de négociations en début d'année 1955. Celles-ci furent difficiles. La délégation CFTC conduite par André Soulat y prit une part importante et se conclut par « l'accord du 15 septembre 1955 ». Cet accord apporta des réponses valables aux principales revendications : trois semaines de congés payés, paiement des jours fériés, augmentations des salaires, mise en place d'un système de retraite complémentaire. Seule la CGT refusa de signer et engagea une violente campagne contre les signataires et particulièrement contre la CFTC et André Soulat fut accusé d'avoir signé « un accord de trahison ». Deux mois plus tard, suite à une intervention de Benoît Frachon, alors secrétaire général de la CGT, reconnaissant les apports positifs de l'accord, la CGT Renault signa à son tour. Cet accord fut repris dans de nombreuses entreprises par la suite et une loi permit d'étendre les trois semaines de congés payés à tout le pays. Par ailleurs, le système de retraite complémentaire permit la création de la Caisse de retraites complémentaires (CRI). André Soulat, depuis 1948, était également secrétaire syndical CFTC au comité d'établissement de Renault Billancourt, ainsi qu'au comité central d'entreprise. Avec les deux élus CFTC, au CE de Billancourt, l'accent avait été mis fortement sur la dimension économique du CE et sur son rôle de contrôle de l'activité de l'entreprise en suscitant des débats importants sur les évolutions technologiques, la formation professionnelle, la politique commerciale, la qualité des productions, la politique financière et d'investissement, ainsi que la défense du statut de

l'entreprise nationalisée. Tous ces thèmes furent débattus en bénéficiant des apports et analyses particulièrement par les militants ingénieurs et cadres comme Roger Taupin, François Jacquin, Pierre Tarrière, Alain Wisner. En mai 1951, lors de la tenue de la réunion du Comité central d'entreprise, et en réaction sur le contenu du rapport de gestion de l'année précédente présentée par la direction, la CFTC, soutenue par la CGT, dénonça « un bilan truqué » qui ne laissait apparaître qu'une infime partie des bénéfices réels et refusèrent de l'approuver. Quelques jours plus tard, le secrétaire de la CGT, Roger Linet et André Soulat furent assignés en justice par le président de Renault, pour diffamation et une demande de dix millions de francs de dommages et intérêts. La CFTC publia une affiche le 1er octobre 1951, dont le thème portait sur « 40 000 travailleurs en correctionnelle » en rappelant le rôle économique du CE. Devant le tribunal correctionnel de Paris, puis la Cours d'appel, le procès dura deux ans. Il prit très vite une dimension nationale tant pour la situation même de Renault que par la notoriété des avocats, Maître Yves Deschezelle, ancien secrétaire général adjoint de la SFIO pour André Soulat et maître Charles Lederman avocat du Parti communiste, qui fut également sénateur communiste, pour Roger Linet. Le président de la CFTC, Gaston Tessier, et le secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon ainsi que plusieurs ingénieurs CFTC de Renault vinrent témoigner. Le procès se termina, par un jugement rendu le 18 mai 1953, reprenant nombre des arguments CFTC et, condamna André Soulat et Roger Linet chacun à une peine de 6 000 francs d'amende avec sursis, et à 1 franc de dommages et intérêt. Ce fut pour la CFTC un résultat positif.

En 1956, la vie syndicale de Renault Billancourt subit de profondes répercussions à la suite de la révolte du peuple de Hongrie réprimée par les chars soviétiques. La CGT perdit la majorité au comité d'établissement face à une liste commune des autres organisations. Jean Alhérière de la CFTC en devint le secrétaire adjoint. La CGT se trouva obligée de partager la gestion des activités sociales du CE. Sur les propositions d'André Soulat, la CFTC fit embaucher une dizaine de militants CFTC, issus de la JOC et du MLO à des postes importants : secrétariat, bibliothèque, colonies de vacances, parmi lesquelles Pierre Boucault et Maurice Montclair. Coordonnées par André Soulat, et avec le conseil du syndicat, ces actions permirent d'orienter, sur des analyses CFTC, les différents rôles du CE en matière de gestion des activités sociales. Ayant été élu en septembre 1950 à Colmar membre du bureau de la Fédération de la Métallurgie et réélu dans ce mandat jusqu'en 1960, André Soulat se vit confié de nouvelles responsabilités en particulier du suivi de la branche automobile et au niveau international. Il fut mandaté à la commission de l'industrie mécanique du Bureau international du travail (BIT), à Genève, et chargé de plusieurs missions dont en Italie auprès des syndicats de Fiat, en Allemagne en 1953 accompagné de Roger Taupin, auprès de ceux de Volkswagen, et d'Opel ainsi qu'aux États Unis pour une mission de six semaines en 1958 sur la productivité dans l'industrie automobile avec Roland Calcat, d'André Colliot, où ils rencontrèrent l'UAW, fédération des syndicats des travailleurs de l'automobile.

Durant cette période, André Soulat participa aussi régulièrement aux activités du syndicat des ouvriers de la métallurgie de la région parisienne (SPOM) ainsi qu'aux travaux de l'UPSM (Union parisienne des syndicats de la métallurgie) dont il fut membre fondateur en 1949, puis président en 1959 et 1960. La Fédération de la Métallurgie désigna André Soulat en 1950, membre titulaire au comité national de la confédération CFTC avec Nestor Rombeaut, Alfred Willame, Jean Lannes, Charles Savouillan et Eugène Descamps.

Au congrès fédéral de 1954, André Soulat présenta le rapport portant sur le bilan et les perspectives des industries automobiles, cycles-motocycles, accessoires, à partir des situations aux États Unis, et dans les principaux pays européens. Il participa également à la négociation de la convention collective nationale des garages. Il organisa la première rencontre nationale «

automobiles » à Bierville en 1957, première étape de la constitution d'une branche nationale de l'automobile.

Au congrès de la Fédération de la Métallurgie de Lyon en septembre 1960, André Soulat fut réélu au conseil fédéral puis à la responsabilité de secrétaire national de la fédération rejoignant Eugène Descamps alors secrétaire général puis Jean Maire qui lui succéda. André Soulat exerça sa responsabilité au sein du secrétariat composé à cette époque de Jean Lannes, Louis Zilliox, Pierre Jeanne et Jean-Paul Murcier. Il prit en charge la branche automobile puis aéronautique et successivement les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence, Côte-d'Azur. Il fut chargé de La Voix des métaux, mensuel d'informations aux adhérents, et des études sur les résultats aux élections professionnelles. Il dut assumer également la responsabilité d'administrateur-délégué du centre de formation professionnelle pour adultes, portant le nom d'Yves Bodiguel, résistant, militant nantais de la métallurgie CFTC, assassiné durant la guerre.

Dans le cadre des orientations confédérales, la CFTC désigna André Soulat membre de la commission des industries de transformation et dans le groupe de travail automobiles du quatrième plan (1962-1965). André Soulat s'impliqua dans la publication de plusieurs articles et documents. Sur mandat commun entre la confédération et la FGM, il fut désigné en 1964, membre de la délégation CFTC puis CFDT, au CES (Conseil économique et social). Il exerça cette responsabilité jusqu'en 1974. Durant ce mandat, André Soulat appartient à la commission industrie et se consacra aux travaux ayant un impact sur les préoccupations de la FGM concernant l'automobile, la machine-outil, l'électronique, l'aéronautique et sur les sujets économiques comme les fusions, concentrations, automatisation, union douanière. Cette même année, André Soulat poursuivit son engagement dans le débat interne de la CFTC sur la préparation du congrès extraordinaire préparant l'évolution de la confédération pour la construction d'une nouvelle organisation démocratique et laïque, la CFDT, en 1964. En avril 1965, à Paris, il fut le rapporteur au congrès de la Fédération de la Métallurgie sur les nouveaux statuts qui constituèrent la nouvelle FGM (Fédération générale de la métallurgie) CFDT, adoptés par 76 % des votants.

Durant les années précédentes, André Soulat avait établi des liens étroits avec des militants de l'Amicale générale des travailleurs algériens en France, dont un nombre important de militants de la CFTC, de Renault. L'un d'entre eux, Safi Boudissa, en 1964 devint, après l'indépendance de l'Algérie, un des secrétaires nationaux de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens). Nommé ensuite ministre du Travail dans le gouvernement de Ben Bella, il demanda à André Soulat, d'être son chargé de mission en France. En accord avec la FGM, tout un programme d'activités fut mis en place avec Safi Boudissa, sur la formation professionnelle, le code du travail, les conditions de travail, avec la participation de responsables CFTC, comme Michel Letron, d'universitaires comme le professeur Jean Maurice Verdier, Alain Wisner, avec le soutien efficace de Michel Percot, militant de Renault Le Mans, et de François Fraudeau, ancien délégué confédéral en Algérie. Dès 1964, André Soulat, Jean Lannes et Albert Mercier se rendirent sur place. En mars 1965, André Soulat, Gérard Espéret, Raymond Lebescond, participèrent au congrès de l'UGTA où André Soulat intervint au nom de la CFDT.

Affilié à la Fédération internationale de la métallurgie des syndicats chrétiens, Eugène Descamps avec le bureau fédéral engagea et conduisit en 1956 une réflexion et de nombreuses discussions pour une affiliation éventuelle à la Fédération internationale des ouvriers de la métallurgie (FIOM), liée à la Confédération internationale des syndicats libre (CISL). Cette démarche rencontra l'opposition de la confédération CFTC. Elle fut reprise avec Jean Maire et elle put aboutir en 1968. André Soulat y contribua grâce aux nombreux liens tissés avec les

organisations syndicales étrangères de la métallurgie, et le soutien apporté par Charles Savouillan. L'affiliation à la FIOM se concrétisa en avril 1968, lors du congrès de Zurich auquel André Soulat représentait la FGM et intervint en son nom.

En fin de mandat fédéral (octobre 1971), André Soulat quitta la FGM et poursuivit ses responsabilités à la confédération CFDT au sein du département chargé des questions internationales sous la responsabilité de René Salanne, puis de Jacques Chérèque, avec au sein de l'équipe, Jean Le Bourhis, Yves Arcadias, Pierre Evain qui suivit les liens avec les immigrés. André Soulat assumait le suivi des organisations syndicales italiennes, belges, néerlandaises, ainsi que celles d'Europe du nord. Il participa aux activités de la CES (Confédération européenne des syndicats) et fut membre du comité démocratisation de l'économie chargé de l'action syndicale dans les sociétés multinationales. Sur la demande de René Salanne, André Soulat organisa et reçut une délégation de deux syndicalistes Brésiliens, alors militants clandestins, en mai 1973, avec plusieurs responsables de fédérations et le département international.

La confédération le désigna en 1970, membre du CESE, Comité économique et social européen à Bruxelles, responsabilités qu'il exerça jusqu'en 1986. Il travailla alors avec Maurice Bouladoux et René Bonéty. Ils firent partie du groupe de travailleurs regroupant l'ensemble des représentants des syndicats des pays membres de la CEE. André Soulat en fut un vice-président lors de son premier mandat et membre du bureau du comité puis siégea à la commission sociale et à celle des relations extérieures. Peu après son entrée au CESE, il se trouva au cœur d'importants débats sur « le mémorandum sur la politique industrielle dans la CEE », et il lui fut confié le rapport sur les objectifs quantitatifs d'une politique industrielle, il initia les sujets sur les améliorations des conditions de vie, la réduction des inégalités sociales, la formation professionnelle, la protection du milieu naturel, la participation des travailleurs à la définition des objectifs du développement. Malgré une vive opposition des employeurs, les propositions du rapport furent acceptées pour la majeure partie d'entre elles.

Il eut également la responsabilité des rapports tels que l'information et la consultation des travailleurs dans les sociétés multinationales, la durée du travail et en particulier celui concernant la protection des travailleurs contre les risques de l'amiante. André Soulat, soutenu par Michel Lelarge, militant CFDT, expert en ce domaine, suscita une visite du groupe d'études chargé du rapport dans une usine française du groupe Valéo qui montra la justesse des positions syndicales face aux dangers de l'amiante.

Ce fut à la commission des relations extérieures qu'André Soulat consacra la majeure partie de ses actions à la politique de coopération de la CEE avec les pays du tiers-monde. En particulier par la « Convention de Lomé », entre la CEE et les ACP, Afrique, Caraïbes, Pacifique. Il fut directement impliqué dans plusieurs rapports en ce domaine, analysant la première convention et traçant des perspectives pour les suivantes, l'objectif étant d'inclure dans les conventions, à côté des chapitres économiques financiers et commerciaux un chapitre social traitant de la dimension humaine de la coopération et du rôle des milieux économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des conventions. Un processus de travail fut lancé avec l'Assemblée consultative ACP, composée de parlementaires européens et des représentants des pays ACP, avec des rencontres annuelles auxquelles André Soulat participa régulièrement. Un document sur les « migrants et étudiants ACP en Europe » ainsi qu'un autre sur la « scolarisation des enfants des migrants ACP » complétèrent les rapports sur la convention de Lomé. Enfin, il rédigea un important rapport concernant la politique de développement et l'application des normes en matière de conditions de travail qu'il avait élaboré en lien avec le bureau de Genève

de l'OIT. Il rencontra quelques difficultés avec le commissaire européen chargé du développement, Claude Cheysson.

André Soulat acheva ses activités de dirigeant syndical, à la CFDT et au département international en février 1987. Une fois à la retraite, il poursuivit une activité militante à l'Union des retraités CFDT de Paris, au sein du conseil, puis du bureau. Il fut mandaté au Coderpa Comité départemental des retraités et personnes âgées, chargé de la commission informations et des questions d'hébergements collectifs. Il assumait dans son quartier, durant quinze ans l'animation d'une association de personnes âgées.

André Soulat s'était marié avec, Simone Kieken, militante jociste, employée au secrétariat de la JOCF. Membres de l'ACO, ils eurent huit enfants, engagés pour la plupart à des niveaux divers dans l'action sociale. Durant leurs soixante ans de vie à Paris, ils restèrent en contact étroit avec la vie paroissiale catholique. En 2006, installé dans la région bordelaise, André Soulat fut toujours en contact avec la CFDT par l'Union des retraités de Gironde, qui l'avait mandaté au conseil d'administration de CCAS de Lanton, sa commune. Il est décédé en 2017.

### **Historique de la conservation**

Ce fonds est conservé aux Archives confédérales de la CFDT.

### **Modalités d'entrée**

En l'absence de contrat de don ou de dépôt, il est impossible de savoir quand et dans quelles circonstances ce fonds est arrivé aux Archives confédérales.

## **Contenu et structure**

### **Présentation du contenu et mode de classement**

Le fonds se compose des dossiers établis par André Soulat dans le cadre de ses responsabilités à la CFDT, mais aussi au niveau européen.

### **Évaluation, tris et éliminations, sort final**

Le fonds a fait l'objet d'un premier classement en 2012, puis d'un reclassement en 2018. Lors de celui-ci, le choix a été fait d'éliminer la cote CP/22/7, composée de calendriers vierges de syndicats européens ; ces pièces, sans annotations, n'apportaient aucun élément de valeur au fonds, et peuvent se retrouver dans les archives de ces organisations. De plus, des pièces en doubles et des brouillons ont été détruits.

Les ouvrages, auparavant cotés en continu dans l'inventaire CP/22, ont été intégrés à la sous-série BZ, consacrée aux bibliothèques des fonds personnels. Ce fonds, coté en BZ/7, a été complété par une série d'ouvrages relatifs au syndicalisme français retrouvés dans les fonds en attente de traitement et ayant appartenu à André Soulat. De ce fait, le fonds a été entièrement recoté, nécessitant la création d'un tableau de concordance des cotes (annexe 2).

### **Accroissements**

Ce fonds est clos. Aucun accroissement n'est à prévoir.

## Conditions d'accès et utilisation

### Statut juridique

Archives privées

### Conditions d'accès

Dans le cas du fonds André Soulat, les délais de communication appliqués se calquent sur ceux des archives confédérales.

### Conditions de reproduction

La reproduction des documents de ce fonds est soumise à la réglementation en vigueur aux Archives confédérales.

### Langue et écriture des documents

Français

### Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé

## Sources complémentaires

### Existence et lieu de conservation des originaux

Archives confédérales de la CFDT, Paris

### Sources complémentaires

*Archives confédérales CFDT*

- CH/8/17222-CH/8/1751 : fonds du secteur confédéral International (1956-1992)
- CF/8/32 : étude d'André Soulat, pour le BRAEC « Paroles de militants (avril 1984). Les migrants et étudiants originaires des Etats d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique dans la CEE » (avril 1984)
- CP/10/20 : Archives de Gérard Espéret. -Procès opposant le PDG de la Régie Renault au secrétaire syndical CFTC André Soulat pour dénonciation de bilan d'entreprise truqué en janvier 1952
- Série CW : fonds du Syndicat Renault des travailleurs de l'automobile (SRTA)

*Archives interfédérales CFDT*

- Série FB : archives de la Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM)

*Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine*

- 19920430/42-19920430/168 : archives du Conseil économique et social (1959-1976)

## Bibliographie

*Sur la CFTC/CFDT*

- GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT. 1957-1970*, Histoire du 20<sup>ème</sup> siècle, CNRS éditons/ Les Éditions de l'Atelier, 1995, 651 p.
- HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *La deuxième gauche. Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Éditions Ramsay, 1982, 451 p.

### *Sur la Fédération de la métallurgie*

- GEORGI Frank, *Soufflons nous-même notre forge. Une histoire de la fédération de la Métallurgie CFTC-CFDT 1920-1974*, Éditions de l'Atelier, 1991, 191 p.

### *Sur les Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC) et l'Action catholique ouvrière (ACO)*

- BOURDAIS Henri, *La JOC sous l'Occupation allemande*, Éditions de l'Atelier, 1995, 224 p.
- Commission épiscopale du monde ouvrier, *L'Engagement Temporel ; Action Catholique Ouvrière (ACO)*, 1958, 66p.
- EVAIN Pierre, *Nous étions des coques*, Éditions du Petit Véhicule, 1997, 312 p.
- PIERRARD Pierre, LAUNAY Michel, TREMPE Rolande, *La JOC : regards d'historiens*, Éditions Ouvrières, Paris, 1984, 236 p.

## **Contrôle de la description**

### **Notes de l'archiviste**

Instrument de recherche établi en 2012 par Maude Le Fichant, archiviste, et mis à jour en 2018 par Marie-Eugénie Mougel, archiviste, sous la direction d'Hélène Saudrais, responsable des Archives confédérales de la CFDT.

### **Règles ou conventions**

Cet instrument de recherche a été rédigé selon la norme générale et internationale de description archivistique ISAD (G), et selon la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ISAAR (CPF).

### **Dates de la description**

Avril 2018.

## PLAN DE CLASSEMENT

1. Syndicalisme et industrie française ..... p. 12
2. Europe et syndicalisme européen..... p. 12
3. Participation d'André Soulat aux instances européennes ..... p. 12
4. Témoignages d'André Soulat ..... p. 13

# INSTRUMENT DE RECHERCHE

## 1. Syndicalisme et industrie française

**CP/22/1** Renault, histoire des négociations syndicales : projet d'article de Roger Taupin sur les accords signés en 1950 et 1955 (2004), courriers, compilation des hommages suite à l'annonce du décès d'Alain Wisner<sup>2</sup> (2004), coupures de presse, copie d'un échange entre André Soulat et A. Cadec lors de la grève d'avril-mai 1947 (extrait de « l'action des syndicats de la régie Renault »<sup>3</sup>), notes manuscrites relatives à la bibliographie de l'histoire de Renault, exemplaire des *Documents ACO* n° 67 (avril 1972), listes de noms et adresses d'anciens militants syndicaux de Renault (s.d.), copie de documentation sur le Comité central d'entreprise de Renault.

1972-2004

## 2. Dossiers sur l'Europe et le syndicalisme européen

**CP/22/2** L'Union européenne, notes et interventions d'André Soulat : supplément au *Bulletin du militant* n° 83 sur « Le Marché Commun et l'industrie automobile » (mai 1959), note du département International sur l'Union Européenne (6 juin 1975), notes manuscrites d'intervention à l'occasion du Conseil économique et social européen (16 juillet 1975), rapport annoté du secteur International « La CFDT et l'Europe » (mars 1976).

1959-1976

**CP/22/3** Le syndicalisme italien, analyses et relations avec la CFTC-CFDT : correspondance d'André Soulat avec des syndicats italiens (1963), note de voyage de la tournée en Italie d'André Soulat du 8 au 11 juillet 1963, brochure de Mario Reina « Crisi sindacale alla fiat sviluppi della crisi sindacale torinese » [1959], tiré à part n° 3 de *Cahier Reconstruction* sur les syndicats et partis en Italie (octobre 1964), exemplaire de *Notes et études documentaires* n° 4068-4069 sur les syndicats italiens (15 mars 1974), rapport de la Federazione Impiegati Operai Metallurgici intitulé « La lutte unitaire des métallurgistes et mécaniciens italiens pour la conquête, en 1966, d'une convention collective nationale plus avancée » (avril 1966), rapports sur l'unité syndicale italienne (février et août 1972).

1959-1972

## 3. Participation d'André Soulat à des commissions politiques

**CP/22/4-CP/22/5** Comité économique et social (CES) de l'Union Européenne.

1975-2002

**CP/22/4** Organisation interne : vademecum et listes des membres du bureau, comité, des groupes et sections (1984-1985), courrier de remerciement de la veuve de

---

<sup>2</sup> Alain Wisner (1923-2004) : médecin français, fondateur de l'ergonomie française il fut également directeur honoraire du laboratoire d'ergonomie du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et président de la société d'ergonomie de langue française de 1969 à 1971. Il a fondé en 1955 le premier service d'ergonomie de la Régie Renault, où il fut médecin du travail. (source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain\\_Wisner](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Wisner))

<sup>3</sup> Annexe de l'ouvrage d'André Tiano, Michel Rocard et Hubert-Lesire Ogrel, *Expériences françaises d'action syndicale ouvrière*, Paris, 1956, 428 pp. (source : [https://www.persee.fr/doc/sotra\\_0038-0296\\_1959\\_num\\_1\\_1\\_1297](https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1959_num_1_1_1297))

François Staedelin<sup>4</sup>, brochure d'hommage à François Staedelin, coupures de presse, mots manuscrits de Roger Briesch. (1984-2002)

**CP/22/5** Section des relations extérieures, dossiers de travail. –Les travailleurs migrants d'origine ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) en Europe, politique des pays en développement, conventions de Lomé<sup>5</sup>, sessions séminaires à Conakry (1981-1986) et visites dans les pays ACP : notes manuscrites, courriers, notes d'André Soulat sur les conventions de Lomé (1975-1985), note du secteur international CFDT sur la CFDT et la convention de Lomé, rapport de la section des relations extérieures sur « La mise en œuvre de la convention de Lomé. Vers une nouvelle convention » (rapporteur : André Soulat), coupures de presse, document de travail CFDT sur la Convention ACP/CEE Lomé II (mai 1981), notes d'interventions, étude du BRAEC sur les migrants et étudiants originaires des Etats ACP dans la CEE (avril 1984), rapport d'André Soulat sur l'application des normes internationales dans la CEE (juillet 1980), notes relatives aux missions du comité économique et social de la CEE en Afrique (17-28 février 1978) et aux Caraïbes (29 mars-13 avril 1980), comptes rendus des réunions du Comité paritaire et de l'assemblée consultative ACP/CEE (1977-1986). (1975-1986)

**CP/22/6** Conseil économique et sociale, délégation CFDT. -Interventions d'André Soulat sur « Le V<sup>ème</sup> Plan » (octobre 1965), « Situation de l'industrie électronique » (avril 1966), « Problèmes posés à l'industrie française par la réalisation anticipée de l'union douanière dans la CEE » (juillet 1967), « Rapport sur la machine-outil » (octobre 1968), « La politique française de l'énergie » (1969), « L'automatisation du travail » (janvier 1970), « L'avenir de l'industrie aéronautique et spatiale » (juin 1974) : textes d'interventions, notes, exemplaire de *Cadre & profession* n° 260, exemplaires du *Bulletin du militant* de la Fédération générale de la métallurgie (FGM) n° 2/67 et 2/70, communiqué de la FGM « Déclaration concernant la situation dans l'industrie aéronautique nationalisée ».

1965-1974

#### 4. Témoignages d'André Soulat

**CP/22/7** Interviews d'André Soulat sur la situation du syndicalisme en France et des relations industrielles : coupures de presse (anglais et français).

1972

**CP/22/8** Échange avec un étudiant dans le cadre d'un mémoire de DEA : courrier reçu et grille de question, exemplaire du mémoire *Conventions collectives, l'exemple de Renault-Billancourt 1919-1970* (sous la direction de Michelle Zancarini-Fournel, Université Paris VIII, 1998)

1998

**CP/22/9** *Souvenirs... 80 ans d'histoire*, mémoires d'André Soulat : brochure.

Octobre 2004

---

<sup>4</sup> François Staedelin (1928-1992) : fonctionnaire des PTT et militant CFTC-CFDT, il fut président de la Fédération nationale des PTT. Il fut également président du Comité économique et social européen d'octobre 1990 à décembre 1991.

<sup>5</sup> Conventions de Lomé : La convention de Lomé est un accord de coopération commerciale signé le 28 février 1975 entre la CEE et 46 pays ACP, et renouvelé en 1979 (Lomé II, 57 pays), 1984 (Lomé III, 66 pays), 1990 (Lomé IV, 70 pays) et en 1995 (Lomé IVbis, 70 pays). En 2000, la Convention de Lomé est remplacée par l'accord de Cotonou. (source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention\\_de\\_Lom%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_de_Lom%C3%A9))

## ANNEXES

### Annexe 1 : bibliothèque d'André Soulat (BZ/7)<sup>6</sup>

**BZ/7/1** OPEL Fritz, BRENNER Otto (préface), *75 ans de l'Internationale du fer 1893-1968*, Internationale des ouvriers sur métaux, Genève, 1968 204 p.

**BZ/7/2** Fédération internationale des ouvriers sur métaux, *Procès-verbal du vingt-et-unième Congrès international des ouvriers sur métaux 1968*, Zürich, 1968, 280 p.

**BZ/7/3** CITRINE Walter (Sir), *Les syndicats anglais*, Edition W. J. Turner, collection L'Angleterre par l'image, Londres, 1945, 47 p.

**BZ/7/4** AGOURTINE Léon, JAEGER Albert-Jules (préface), *Le mouvement syndical dans la République démocratique allemande (1945-1954)*, étude commandée par le Haut-commissariat de la République française en Allemagne, décembre 1954.

**BZ/7/5** General Council of the Trade Union Congress, *The history of the T.U.C 1868-1968. A pictorial survey of social revolution illustrated with contemporary prints documents and photographs*, Londres, 1968, 158 p.  
[Ouvrage en langue anglaise]

**BZ/7/6** General Executive Council of the Transport and General Workers House (TGWU), *The story of the T.G.W.U*, Londres, 1975, 56 p.  
[Ouvrage en langue anglaise]

**BZ/7/7** GERHARDSSEN Einar, BJØRNSSEN Bjørn; STOK Karin, *På vei mot den demrende dag : med Einar Gerhardsen gjennom norsk arbeiderbevegelse i vårt århundre en billedkavalkade*, Édition Tiden, Oslo, 1977, 85 p.  
[Ouvrage en langue norvégienne sur l'évolution du monde du travail et du syndicalisme en Norvège de 1897 à 1977]

**BZ/7/8** DAMSLORA Svein, OPSAHL Erling, Arbeidernes Opplysningsforbund (AOF), *Vi har gått under faner og flag. Et utvalg av Arbeiderbevegelsens faner utg. til AOF's jubileum 1931-1981*, Oslo, 1981, 191 p.  
[Ouvrage en langue norvégienne sur l'historique des fanions des métiers en Norvège]

**BZ/7/9** BRASSEUR A., *Région Nord-Pas-de-Calais 1800-1950. Jalons d'histoire économique démographique et sociale*, CNDP [Centre national de la documentation pédagogique] / CRDP Lille [Centre régional de la documentation pédagogique], Lille, 1981, env.180 p.

---

<sup>6</sup> Les ouvrages cotés en BZ/7/5, BZ/7/6, BZ/7/7 et BZ/7/8 ont été reçus par André Soulat dans le cadre de ses responsabilités au sein du secteur International.

**BZ/7/10** PELLING Henry, *Le mouvement ouvrier aux Etats-Unis*, Éditions Seghers, Collection Vents d'Ouest, 1965, 269 p.

**BZ/7/11** Collectif, *Les syndicats dans le monde*, CFDT-Information/Montholon Services, 1979, 294 p.

**BZ/7/12** CHARPENTIER Jean-Marie, ISRAËL Henry, CHÉRÈQUE Jacques (préface) *Solidarnosc, un an de luttes sociales en Pologne*, CFDT Information/Montholon Services, 1981, 160 p.

## ANNEXES

### Annexe 2 : tableau de concordance des cotes

Archives

Ancienne cote	Nouvelle cote
CP/22/1	BZ/7/1
CP/22/2	BZ/7/2
CP/22/3	BZ/7/3
CP/22/4	BZ/7/4
CP/22/5	BZ/7/5
CP/22/6	BZ/7/6
CP/22/7	<i>éliminé</i>
CP/22/8	BZ/7/7
CP/22/9	BZ/7/8
CP/22/10	BZ/7/9
CP/22/11	CP/22/2
CP/22/12	CP/22/3
CP/22/13	CP/22/4
CP/22/13	CP/22/5
CP/22/14	CP/22/1
CP/22/14	CP/22/8
CP/22/15	CP/22/6
CP/22/16	CP/22/7
CP/22/17	CP/22/9

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

*Note : le renvoi se fait à la cote.*

**BRIESCH, Roger** : CP/22/4

**STAEDELIN, François** : CP/22/4

**CADEC, A.** : CP/22/1

**TAUPIN, Roger** : CP/22/1

**REINA, Mario** : CP/22/3

**WISNER, Alain** : CP/22/1

**RENAULT (entreprise)** : CP/22/1,  
CP/22/8

## INDEX DES NOMS DE LIEUX

*Note : le renvoi se fait à la cote.*

**Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) :**  
CP/22/5

**France :** CP/22/7

**Conakry :** CP/22/5

**Lomé (accord) :** CP/22/5

**Europe :** CP/22/2, CP/22/4-CP/22/5

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	p. 2
<b>Plan de classement</b> .....	p. 11
<b>Inventaire</b> .....	p. 12
<b>Index des noms de personnes</b> .....	p. 17
<b>Index des noms de lieux</b> .....	p. 18